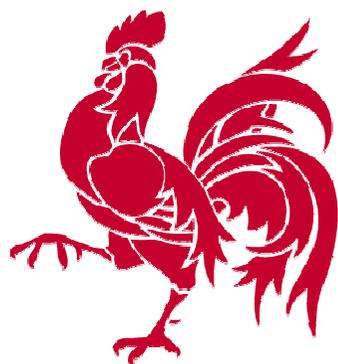




**ETUDE ET AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE
CRÉATION D'UN PÔLE CENTRALISATEUR
POUR LES ASSOCIATIONS DE L'ENTITÉ**



Wallonie



Service public
de **Wallonie**



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DANS SON CONTEXTE : L'ODR

Décision du conseil communal ODR : 26 juin 1997

Organisme d'accompagnement : FRW

Auteur de Programme : FRW

CLDR : 07 juin 2001

Approbation du PCDR par le GW : 13 février 2003



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

2



SPW
Service public
de Wallonie



LA STRATÉGIE COMMUNALE 10 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 1) **Maîtriser la pression sur l'environnement naturel et s'inscrire dans une politique volontariste de développement durable**
- 2) **Se donner les moyens de maintenir une agriculture de type familial liée au sol**
- 3) **Améliorer le tissu économique afin de favoriser la création d'emplois locaux**
- 4) **Faire évoluer les structures et services actuels et les coordonner afin de renforcer leur efficacité**
- 5) **Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et créer des conditions favorables au développement de l'économie locale**
- 6) **Permettre à chacun de trouver un logement approprié**
- 7) **Maintenir des agglomérations homogènes, préserver les paysages et accorder une protection spécifique à certains villages dont le bâti traditionnel est peu altéré**
- 8) **Etablir un plan de mobilité qui encourage et sécurise les déplacements lents et facilite l'utilisation des moyens de transport collectif**
- 9) **Soutenir et coordonner le réseau associatif**
- 10) **Soutenir la croissance régulière du secteur touristique dans une optique de développement intégré.**



LE PROJET DE MAISON RURALE POLYVALENTE ET MULTISERVICES L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL ET LES CONVENTIONS (3)

1^{ÈRE} CONVENTION-ACQUISITION (9-10-2003)

Montant de l'acquisition et des frais hypothécaires : 119.137,88 €

Subvention DR (80%) : 95.310,30 €

Objectifs de l'acquisition :

- ⇒ Facilité d'accès, position centrale pour les habitants
- ⇒ Complémentarité avec le projet d'aménagement du centre de Bioul
- ⇒ Volonté communale de décentraliser les infrastructures et les services offerts à la population au niveau de toutes les sections.



Région wallonne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE ANHEE

CONVENTION-EXECUTION 2003 a

ENTRE

la Région wallonne, représentée par Monsieur José HAPPART, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, ayant le Développement rural dans ses attributions, dont l'Administration compétente pour l'application de la présente convention est la Direction générale de l'Agriculture, Direction de l'Espace Rural, établi Allée du Stade 1 à 5100 JAMBES, ci-après dénommé la Région, le Ministre et l'Administration, de première part,

ET

la Commune de ANHEE, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, ci-après dénommée la Commune, de seconde part,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 13/02/2003 approuvant le Programme Communal de Développement Rural de la commune de ANHEE, pour une période prenant fin le 31/12/2013;



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

4



Wallonie



Service public
de Wallonie

LOCALISATION DU PROJET



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

5



Wallonie



Service public
de Wallonie

QUELQUES PHOTOS DU BÂTIMENT AVANT-TRAVAUX



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

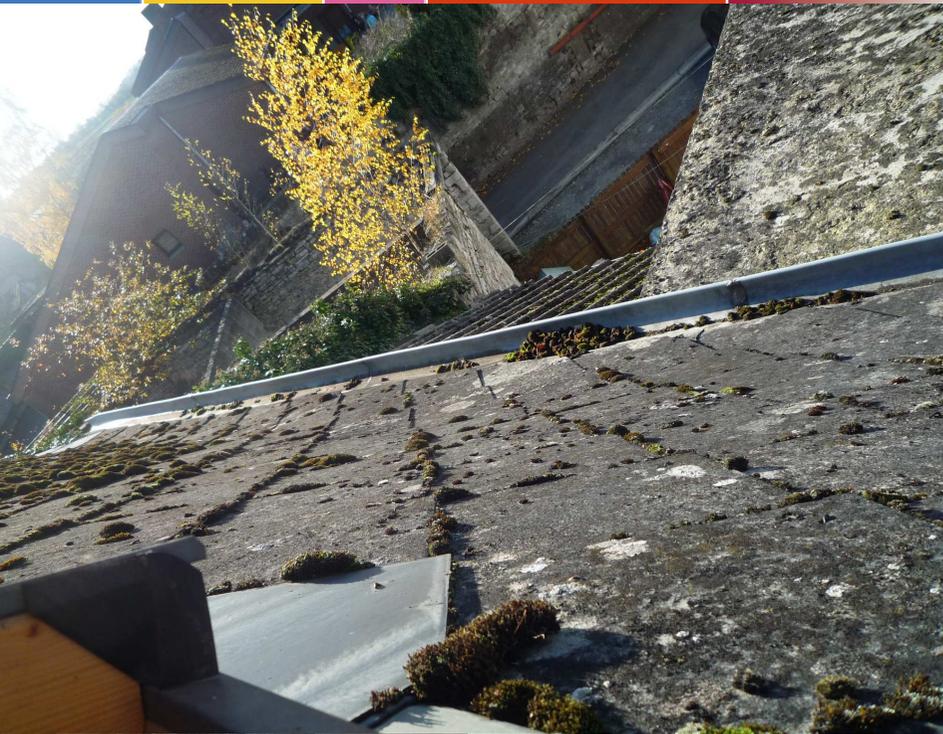
6



Wallonie



Service public
de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

7



Service public
de Wallonie

2^{IÈME} CONVENTION-AVANCE (20-09-2005) COUVRIR LES 1^{ER} FRAIS DE L'ÉTUDE DU PROJET



Région wallonne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE ANHEE

CONVENTION-EXECUTION 2005

ENTRE

la Région wallonne, représentée par Monsieur Benoît LUTGEN, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, ayant le Développement rural dans ses attributions, dont l'Administration compétente pour l'application de la présente convention est la Direction Générale de l'Agriculture, Direction de l'Espace Rural, établie Chaussée de Louvain, 14 à 5000 NAMUR (tél. 081.64.94.00) Gestion des dossiers : MRW - DGA - Direction de l'Espace rural, Service extérieur de Ciney, Rue des Champs Elysées, 12 - 5590 CINEY (tél. 083/231.670),
ci-après dénommé la Région, le Ministre et l'Administration, de première part,

ET

la Commune de ANHEE, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, ci-après dénommée la Commune, de seconde part,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 13/02/2003 approuvant le Programme Communautaire de Développement Rural de la commune de ANHEE, pour une période prenant fin le 31/12/2013;

Philippe GENOT
Architecte gerant
apg@architecte-genot.be

1990 diplôme d'architecte à l'Institut Supérieure
d'Architecture Lambert Lombard à Liège
2001 formation des architectes - coordinateur sécurité santé
2003 certificat de la formation Européenne - coordinateur sécurité
santé niveau 2
2008 Architecte gérant - Architecte Genot & Partenaires



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

8



Wallonie



Service public
de Wallonie

L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL

Le décret du 06 juin 1991

ne permet pas de subventionner la partie du bâtiment qui sera utilisée pour des compétences qui relèvent de la Communauté française (ONE, spectacle, enseignement, ...).

- ⇒ locaux pour les associations villageoises
- ⇒ vitrine des produits locaux
- ⇒ des services communaux décentralisés (population, urbanisme) avec bornes multi-services,
- ⇒ Création d'un centre de télétravail
- ⇒ Formation aux N.T.I.C
- ⇒ l'affectation de locaux pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) ;
- ⇒ une salle multifonctionnelle (spectacle, conférence, exposition, éducation permanente, ...)
- ⇒ Une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)

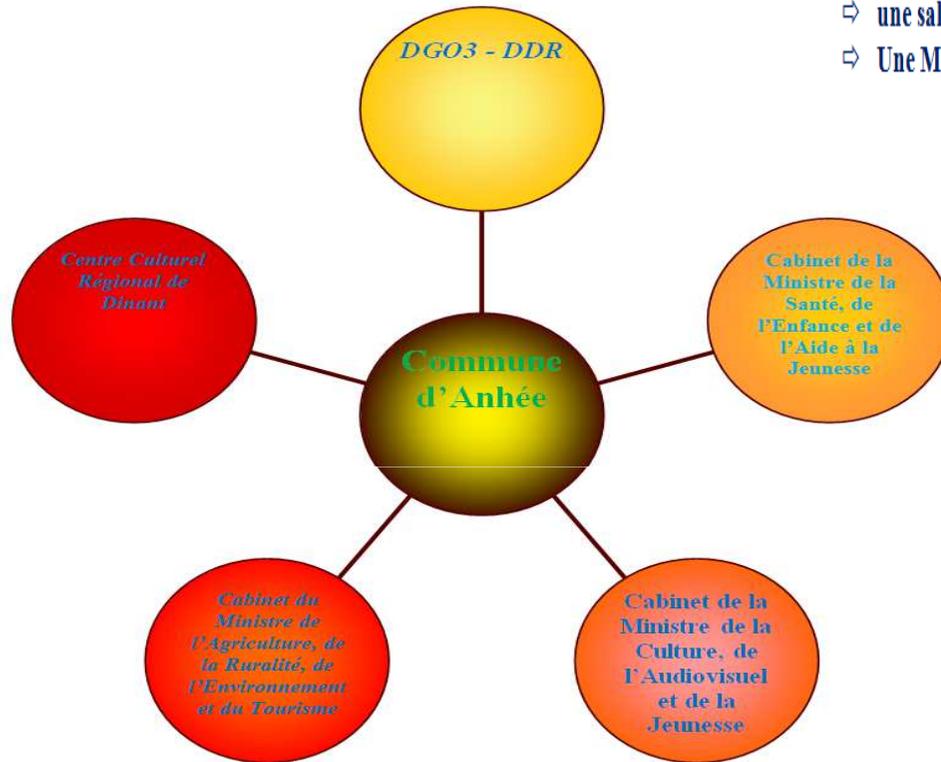


Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)	
âge des enfants	0 à 6 ans
capacité	12 à 24 places
prix	sur base du barème ONE
pouvoir organisateur	pourvoir public (commune, CPAS...) ou ASBL (qui a conclu une convention avec la commune)
formation initiale	exigée
personnel minimal requis	2,5 ETP puériculteur pour 12 places 1/2 ETP infirmier gradué social spécialisé en santé communautaire ou assistant social pour 12 places
subvention ONE	oui, mais la subvention est octroyée par place d'enfant par jour et par présence (pour un maximum de 12 places et jusqu'à 3 ans)
statut	autorisée>agrée>subventionnée

L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL

Réunion de coordination du 17 mars 2005

- ⇒ une salle multifonctionnelle (spectacle, conférence, exposition, éducation permanente, ...)
- ⇒ Une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)

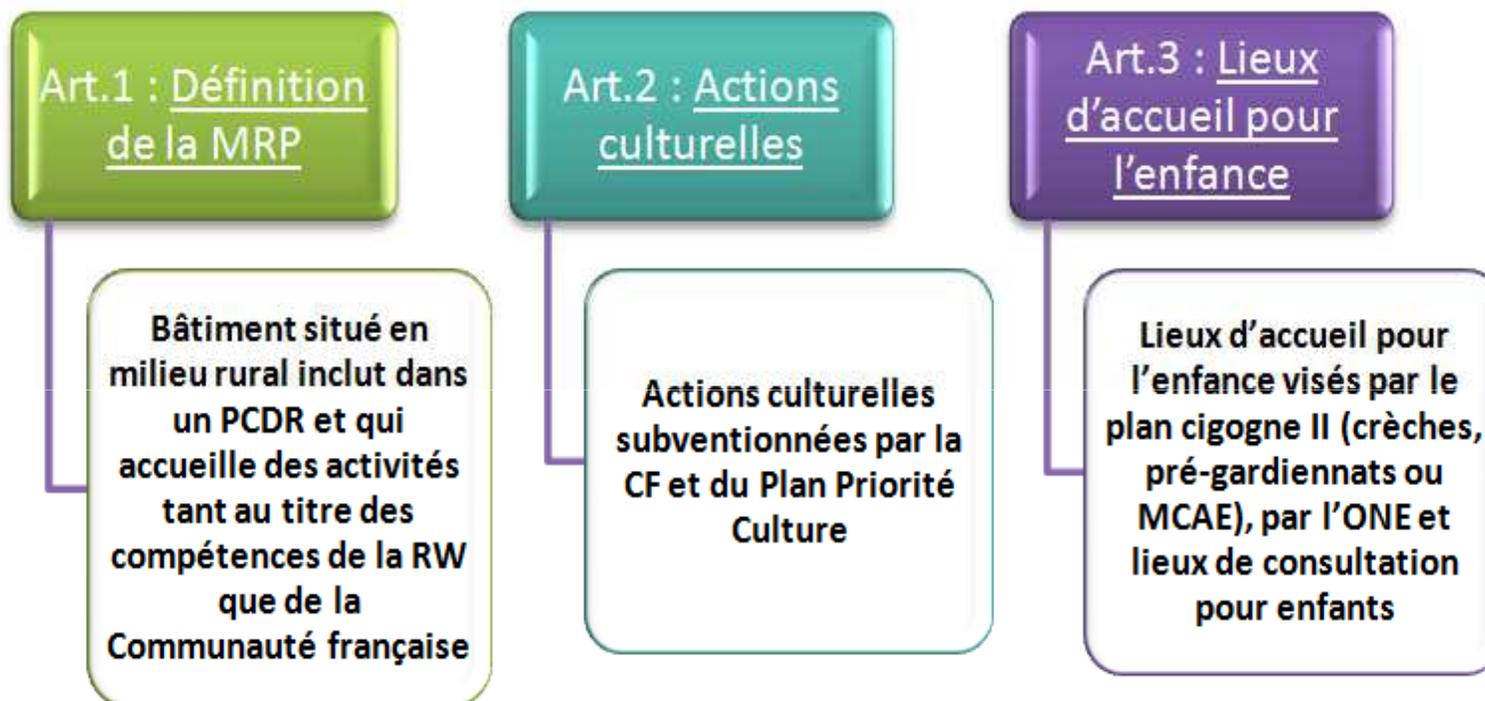


Accord de coopération du 23 novembre 2007 RW – CF

Décret portant assentiment à l'accord de coopération (1^{er} février 2008)



**ACCORD DE COOPÉRATION DU 23 NOVEMBRE 2007 RW – CF
DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION
(1^{ER} FÉVRIER 2008)**



***La RW subventionne l'aménagement ou la construction
La CF subventionne l'équipement de base***

3^{ÈME} CONVENTION-AVENANT (21 AVRIL 2009)

La réalisation des travaux d'aménagement d'une maison rurale polyvalente – Création d'un pôle centralisateur pour les associations de l'entité dans la Commune d'Anhée est estimée à 1.487.732,06 € dont 845.500,00 € seront pris en charge par le développement rural.

Les acquisitions d'équipement de la maison rurale dans la Commune d'Anhée sont estimées à 93.319,23 € dont 46.659,62 € sont pris en charge par la Communauté française.

En annexe et faisant partie intégrante de la présente convention figure le programme financier détaillé des travaux, ainsi qu'une copie de la fiche PCDR à l'origine de la présente convention.



DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE D'ANHEE

CONVENTION-AVENANT A LA CONVENTION 2005
Etude et aménagement d'une maison rurale polyvalente
Création d'un pôle centralisateur pour les associations
de l'entité

ENTRE

la Région wallonne, représentée par Monsieur Benoît LUTGEN, Ministre de l'Agriculture de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, ayant le Développement rural dans ses attributions, dont l'Administration compétente pour l'application de la présente convention est la Direction Générale de l'Agriculture, Direction de l'Espace Rural, établie Chaussée de Louvain, 14 à 5000 NAMUR (tel. 081.64.94.00),
ci-après dénommée la Région, le Ministre de la Région wallonne, et l'Administration de la Région Wallonne, de première part,

ET

La Communauté française, représentée par Madame Fadila LAANAN, Ministre de la culture et de l'Audiovisuel, dont l'administration compétente pour l'application de la présente convention est la Direction générale de la Culture, établie boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (02.413.33.12) et Madame Catherine FONCK, Ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'aide à la jeunesse dont l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Chaussée de Châleroi, 95, 1060 Bruxelles est l'organisme compétent pour l'application de la présente convention.

Fait en triple exemplaires à NAMUR, le

21-04-2009

Pour la Commune de ANHEE
En séance du Collège communal du 4 novembre 2008

La Secrétaire Communale

F. SEPTON



Le Bourgmestre

L. PIETTE

Pour la Communauté Française

Pour la Région Wallonne

La Ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel

Fadila LAANAN

La Ministre de l'Enfance,
de l'Aide à la Jeunesse et
de la Santé

Catherine FONCK

Le Ministre de
l'Agriculture, de la Ruralité,
de l'Environnement et du
Tourisme.

Benoît LUTGEN



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

12



Wallonie



Service public
de Wallonie



Wallonie
DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE ANHÉE

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Avenant 2013 à la convention execution 2008

AVENANT (21 AVRIL 2009) MONTANTS AUX ADJUDICATIONS (8 LOTS DE TRAVAUX)

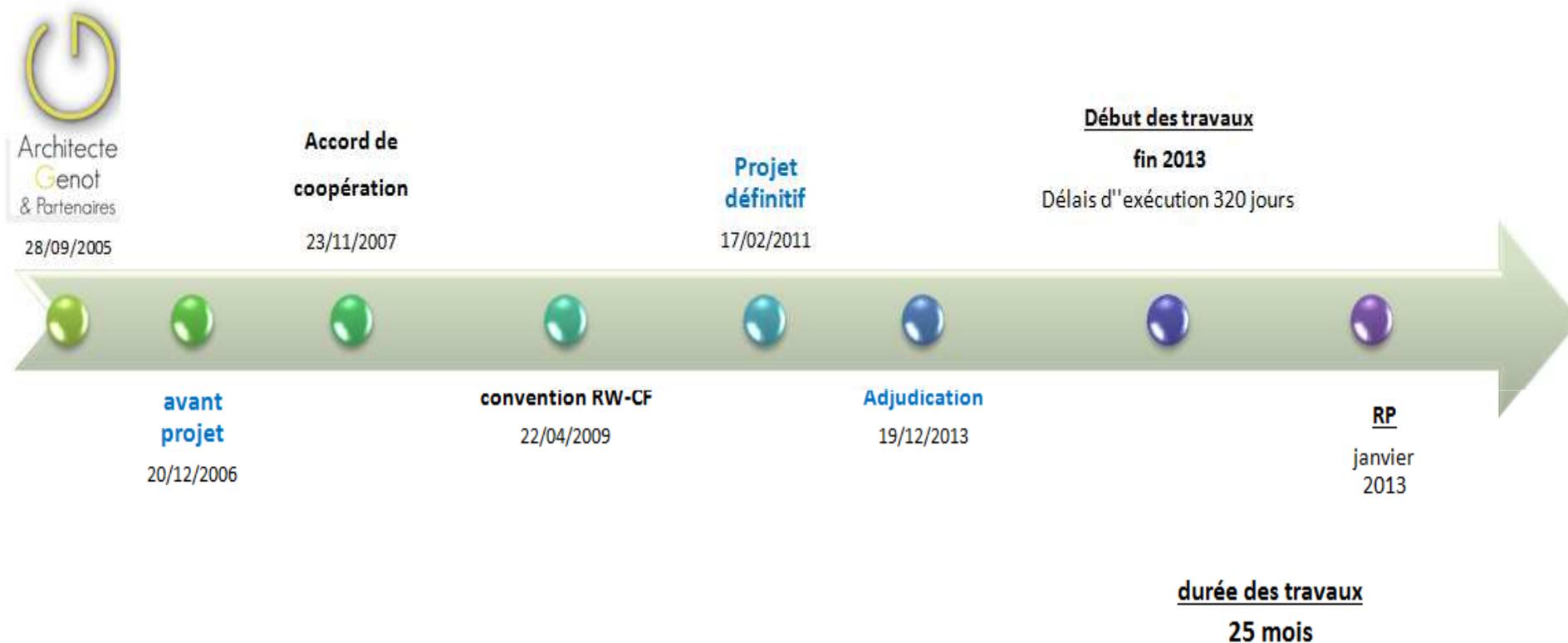
Entre :	TOTAL	DR	FWB	PWDR Axe 3 Mesure 321	COMMUNE ANHEE		
<p>la Région wallonne, représentée par Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, et ayant le Développement rural dans ses attributions, dont l'Administration compétente pour l'application de la présente convention est la Direction Générale de l'Agriculture, Direction de l'Espace Rural, établie Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES (tél. 081.33.64.44). Gestion des dossiers : SPW - Direction du Développement Rural, Service extérieur de Ciney, Rue des champs Elysees, 12 - 5590 CINEY (tél. 053/231.670).</p> <p>ci-après dénommé la Région, le Ministre et l'Administration, de première part.</p>							
<p>ET</p> <p>la Commune de ANHÉE, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, ci-après dénommée la Commune, de seconde part.</p>							
<p>Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;</p> <p>Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural;</p> <p>Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 février 2003 relatif à l'octroi de subventions à la commune de ANHÉE afin de réaliser son programme de Développement rural;</p> <p>Vu la convention 2008 conclue le 21 avril 2009 entre la Région et la commune de ANHÉE ;</p> <p>Considérant la nécessité d'adapter cette convention...</p>							
Travaux de construction rurale	957.541,03	80%	766.032,82		20%	191.508,21	
Lot2 : abords	88.241,08	80%	70.592,86		20%	17.648,22	
Installation son	48.003,02			50%	0,00	24.001,51	
n éclairage	29.504,40			50%	0,00	14.752,20	
Travaux acoustiques	20.696,55	80%	16.557,24		20%	4.139,31	
Installation photovoltaïque	36.522,64	80%	29.218,11		20%	7.304,53	
Lot8 : ascenseur	3.873,70	80%	3.098,96		20%	774,74	
	27.287,43	50%	13.643,72		50%	13.643,72	
Lot6 : Mobilier, téléphonie, décor	96.404,68	34,36%	33.123,74		45,64%	44.000,00	
						20%	19.280,94
Honoraires	144.357,56					54,69%	78.953,84
Montant des honoraires éligibles au DR	130.807,45	50%	65.403,73				
Etude acoustique (Forfait)	5.709,78	50%	2.854,89			50%	2.854,89
TOTAL EURO	1.458.141,87		1.000.526,07			374.862,09	



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



L'ÉVOLUTION DU PROJET



QUELQUES PHOTOS DE LA CONSTRUCTION



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

15





DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

16



Wallonie



Service public
de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
17



ORGANISATION DE L'ESPACE



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

18



MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE (MCAE)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

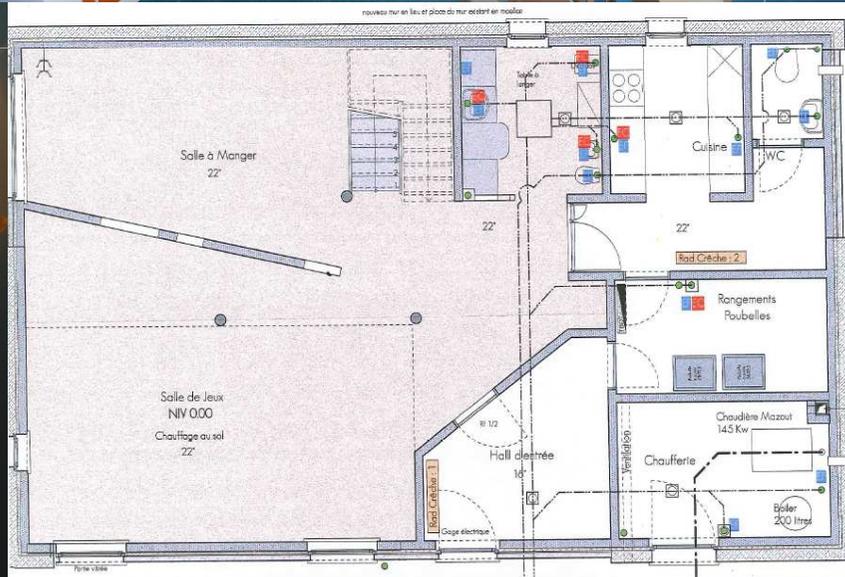
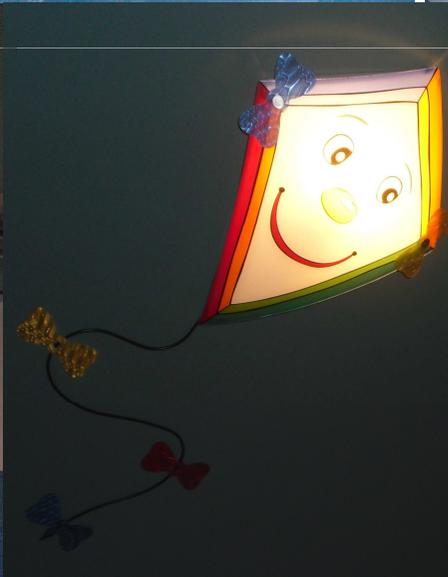
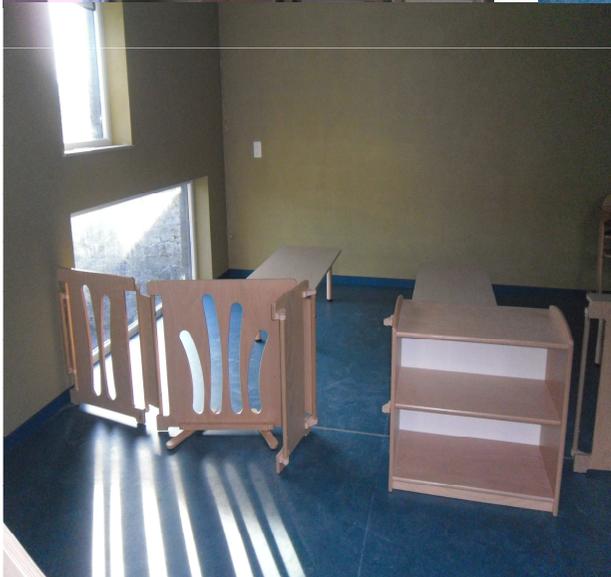
19

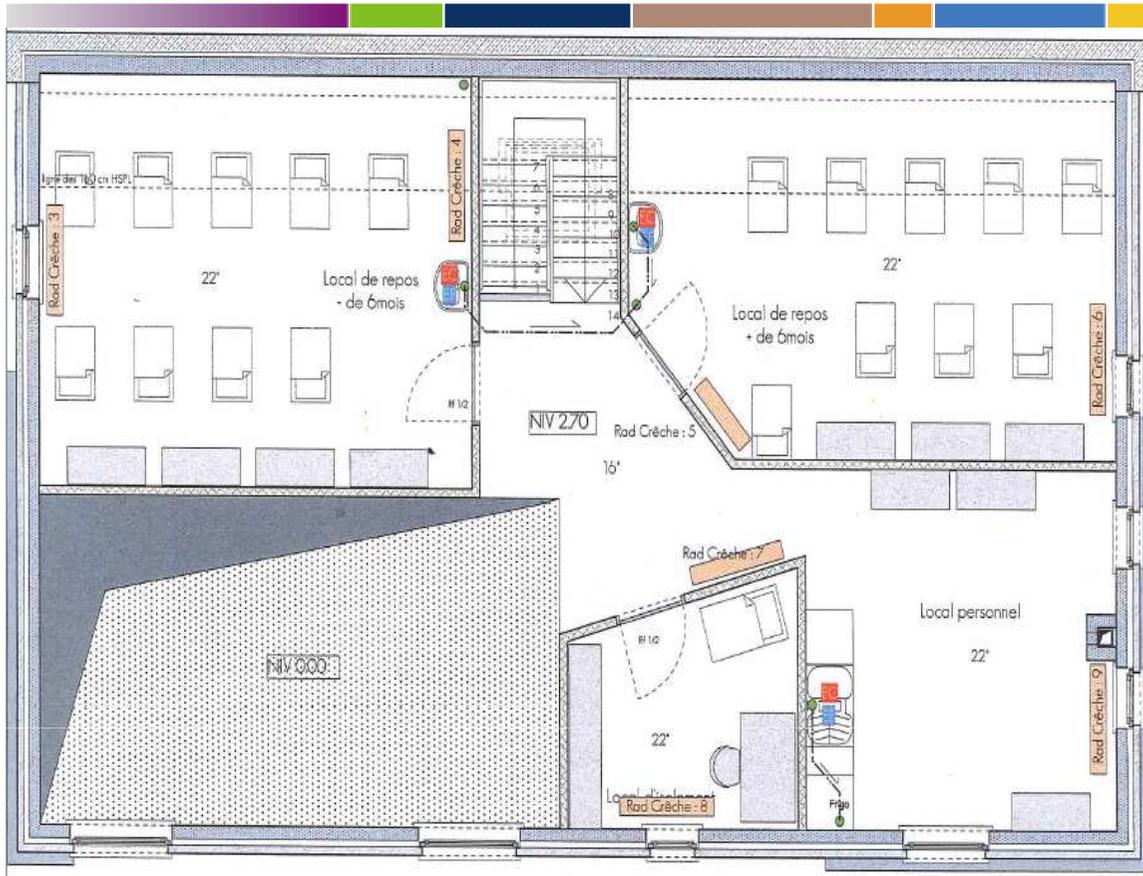


Wallonie



Service public
de Wallonie





INAUGURATION DE LA MCAE

LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2015



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
22



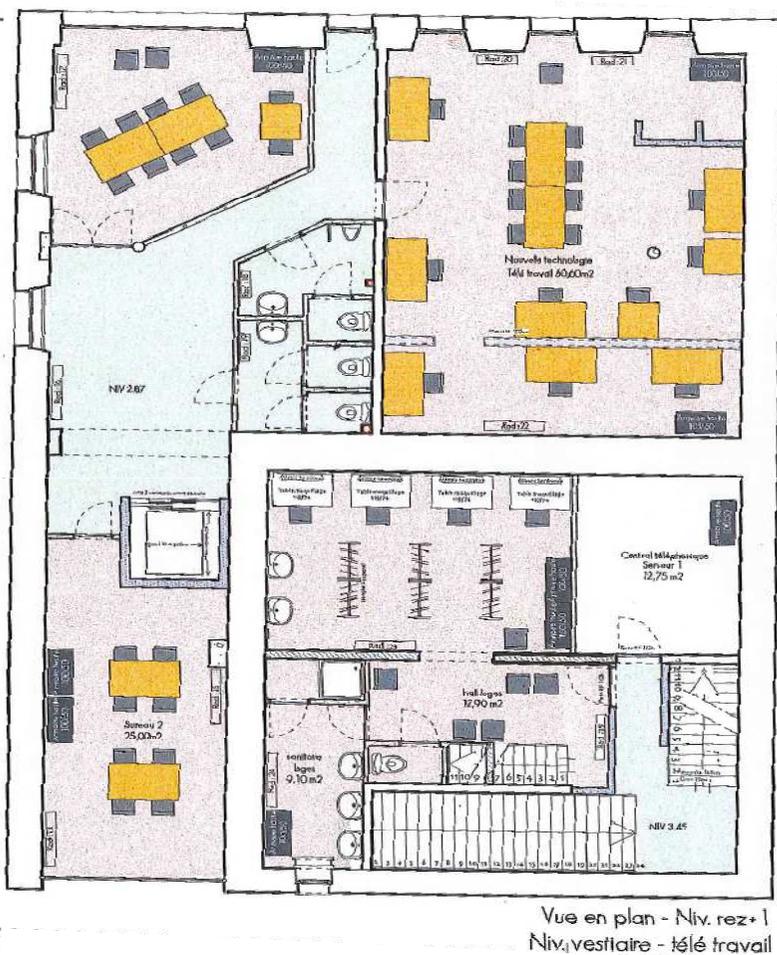
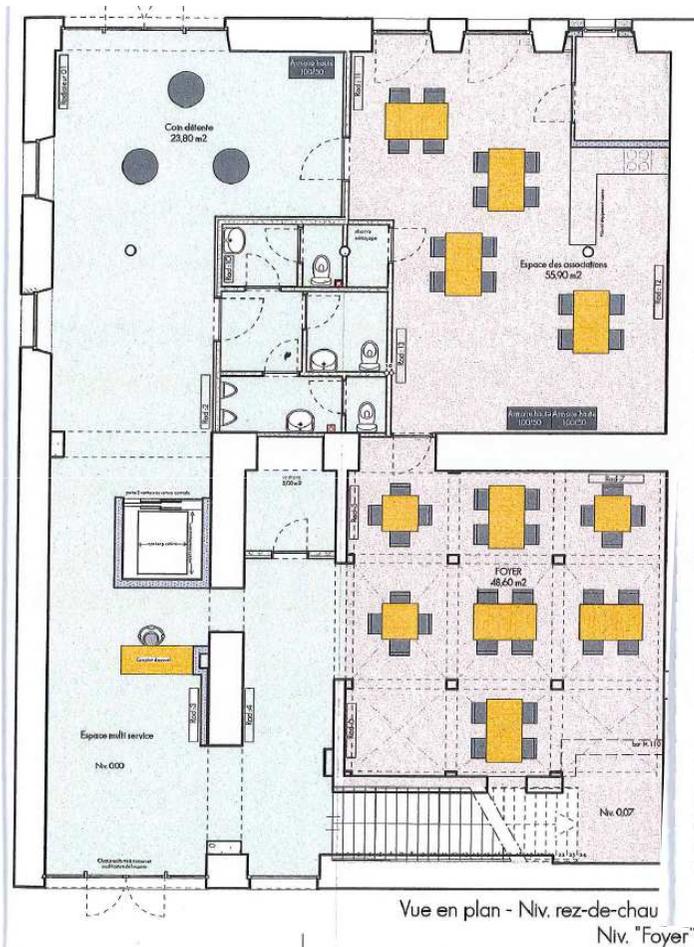
VOLUME PRINCIPAL : ASSOCIATIF – MULTISERVICES -CULTURE

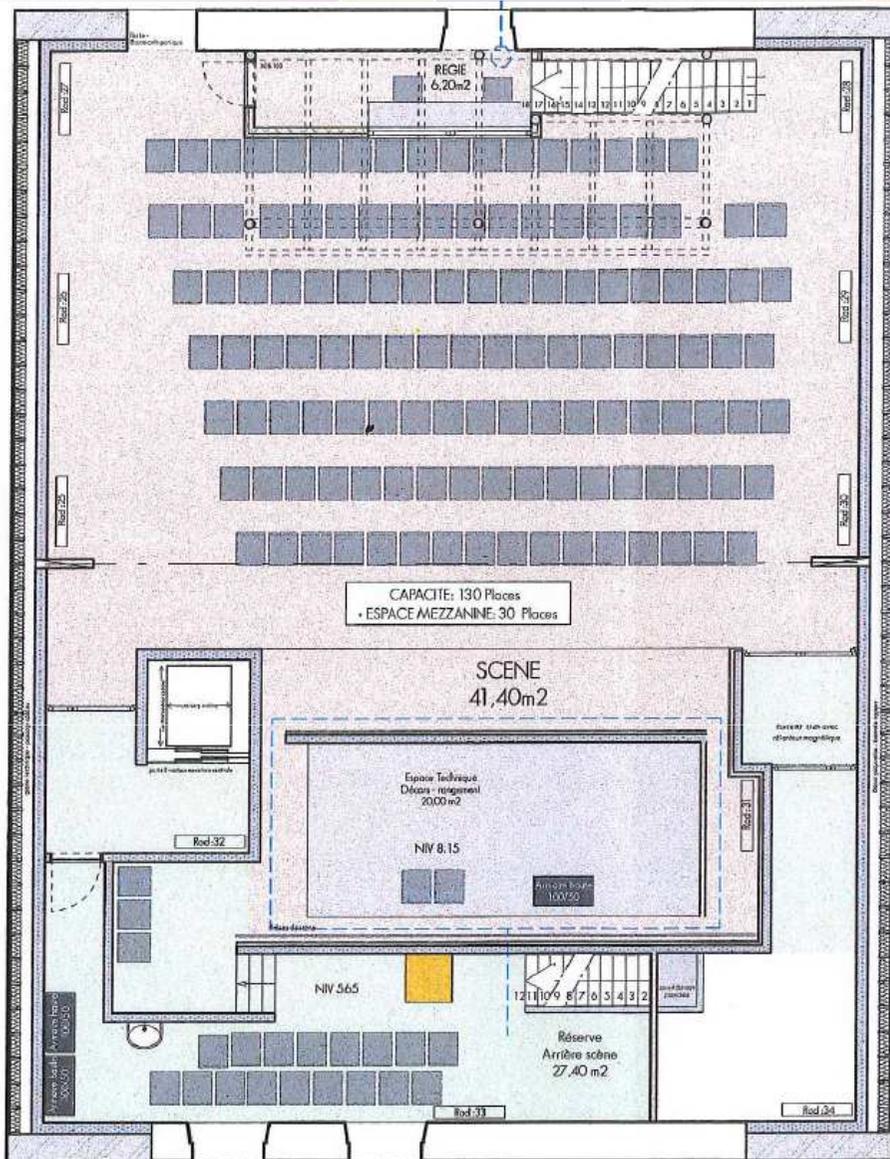


DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
23

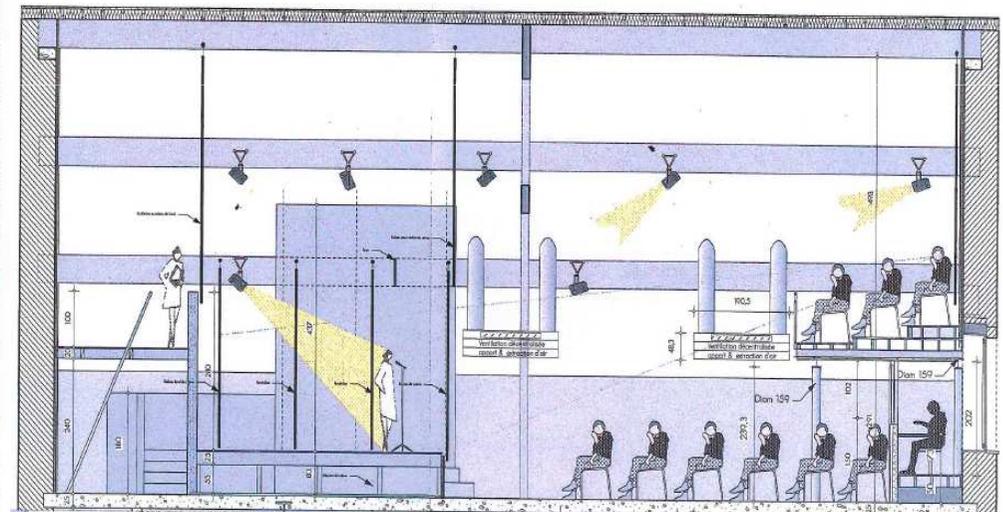


VUE EN PLAN



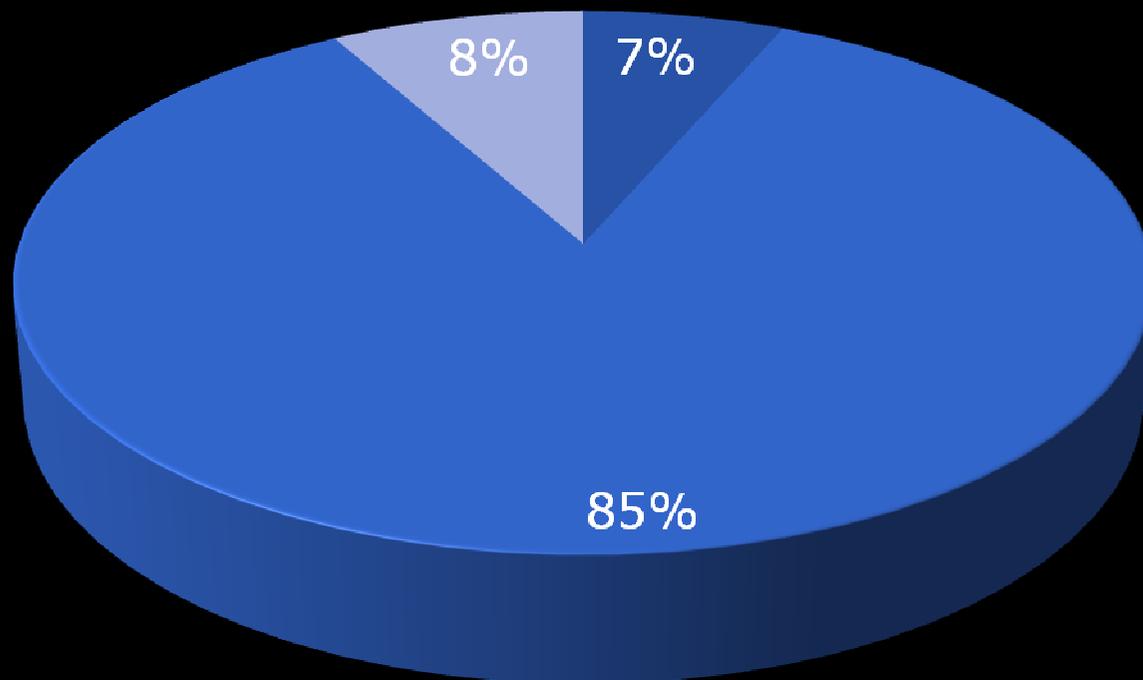


Vue en plan - Niv. rez+2
Niv. salle polyvalente



Maison Rurale Polyvalente et Multiservices

- Acquisition
- Travaux (8 lots)
- Honoraires



Acquisition	119.137,88
Lot1 : Gros-œuvre	1.237.346,42
Lot 2 : Abords	94.212,34
Lot 3 : son scène	39.671,92
Lot 4 : éclairage scène	24.383,80
Lot 5 : Voilage acoustique	17.104,59
Lot 6 : Mobilier	79.673,29
Lot 7 : Photovoltaïque	30.184,00
Lot 8 : Ascenseur	25.753,00
Honoraires	150.067,34
Total	1.817.534,58

CONCLUSION

